



Autorisation de pratique d'activités particulières

- | | OUI | NON |
|---|-----------------------|-----------------------|
| 1. L'enfant sait-il nager? | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 2. L'enfant peut-il aller à la piscine? | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 3. L'enfant peut-il faire du camping? | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 4. L'enfant peut-il faire du vélo en sortie? (CASQUE OBLIGATOIRE) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 5. Autorisez vous votre enfant à participer aux différentes sorties organisées par le centre? | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 6. Votre enfant suit-il un régime alimentaire spécifique?
Si oui précisez lequel: | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Je soussigné(e), déclare inscrire mon enfant, pour les animations collectives organisées par le CSc APTAHR et autorise mon enfant à participer à toutes les activités courantes du centre où il est inscrit. Je dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de perte ou de casse d'objets et jeux.

Date

Signature

Documents à joindre au dossier



- Règlement intérieur (document fourni)
- Fiche adhérent (document fourni)
- Fiche sanitaire complétée (document fourni)
- Photocopie carnet de santé (pages vaccins)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Santé: PAI, attestation MDPH, attestation AEEH, ordonnance (si prise d'un traitement)
- Attestation CAF (tarifications modulées Quotient Familial uniquement pour les bénéficiaires CAF)

Si votre commune est dans la liste ci-dessous*, cela signifie qu'elle verse à l'APTAHR 10€ par jour par enfant pour vous faire bénéficier des tarifs réduits. Afin d'aider votre commune à prévoir au mieux ses dépenses pour l'année, votre maire vous serez reconnaissant de signaler l'inscription de votre enfant en mairie, par mail, téléphone ou aux horaires d'ouverture du secrétariat. Cet engagement de la part de votre conseil municipal permet à l'association de garantir à vos enfants un service de qualité.

*Any-Martin-Rieux, Aubenton, Beaumé, Besmont, Bucilly, Buire, Coingt, Effry, Eparcy, Iviers, La Hérie, Landouzy-la-ville, Logny-les-Aubenton, Martigny, Mondrepuis, Mont-Saint-Jean, Ohis, Origny-en-Thiérache, Saint-Michel, Watigny, Wimpy



Possibilité de déduire les frais de garde des enfants de moins de 6 ans sur la prochaine déclaration d'impôts. Demandez votre reçu.

Les données collectées sont traitées pour la gestion de l'accueil de loisirs, conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD). Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.